



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2838

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2018**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Diamantidis

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

**Conseil du 25 juin 2018****Délibération n° 2018-2838**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2018**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Acoucité est une association fondée le 11 juillet 1996. Elle a pour objet de développer les connaissances et le savoir professionnel en matière d'environnement sonore urbain.

La Communauté urbaine de Lyon fait partie des membres fondateurs de l'association Acoucité.

**I - Objectifs**

Par délibération n° 2011-2250 en date du 23 mai 2011, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a adopté un plan d'environnement sonore qui se décline en 4 axes :

- réduire le bruit à sa source et résorber les situations critiques,
- structurer et organiser le développement urbain en intégrant l'environnement sonore,
- favoriser l'accès de chacun à une zone calme,
- connaître, informer et sensibiliser les habitants.

L'association Acoucité engage ses actions dans les domaines suivants :

- proposition, organisation et conduite des programmes de recherche appliquée dans un cadre de coopération entre les centres de recherche, l'industrie et les collectivités territoriales, visant à développer des méthodologies et des réalisations concrètes en milieu urbain,
- assistance aux élus et responsables des collectivités locales face aux problèmes soulevés par le bruit en milieu urbain,
- organisation et suivi par l'intermédiaire d'organismes compétents et agréés, d'actions de formation destinées aux professionnels des collectivités locales,
- recensement, publication et diffusion des connaissances acquises et des résultats des actions décrites ci-dessus.

Les objectifs auxquels concourt l'association Acoucité participent ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques de la Métropole en matière du cadre de vie par la lutte contre les nuisances sonores au titre de l'article L 5215-20 du code général des collectivités territoriales.

**II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2017**

Par délibération n° 2017-1820 du 6 mars 2017, le Conseil de la Métropole a attribué, par une convention annuelle, une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 000 € au profit de l'association Acoucité dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2017.

La majeure partie de l'activité d'Acoucité s'est portée sur la mission "observatoire de l'environnement sonore de la Métropole", conformément au programme d'activité prévisionnel de l'année 2017.

Acoucité a démarré ses travaux de participation au projet européen Horizon 2020 nommé Monica, visant l'utilisation d'objets connectés lors des grands événements festifs en extérieur sur le territoire de l'agglomération.

Le reste de l'activité d'Acoucité s'organise autour de plusieurs interventions ponctuelles :

- évaluation et observation acoustiques des effets des actions conduites par les services de la voirie, des déplacements et de l'aménagement, comme la requalification en zone 30 du quartier "Bon Lait" à Gerland,
- participation à des actions de valorisation et de communication sur les travaux liés à l'observatoire auprès du public et des professionnels,
- interventions régulières auprès des établissements scolaires (production de ressources pédagogiques, notamment multimédias).

### III - Programme d'actions pour 2018 et plan de financement prévisionnel

Conformément à ses statuts, l'association travaillera en 2018 sur ses missions d'observatoire de l'environnement sonore de la Métropole.

L'accent sera mis sur la mise à jour de la cartographie stratégique de bruit de 2018, en capitalisant les travaux réalisés pour le plan de déplacements urbains (PDU) et en cohérence avec les cartographies à l'échelle du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et de la région.

L'association poursuivra ses travaux concernant le projet Monica sus-cité.

Le programme d'activité complet de l'année 2018 est annexé à la convention de financement entre la Métropole et Acoucité. Les actions représentatives sur le territoire métropolitain sont :

- la gestion de la base de données géoréférencée des mesures acoustiques et des modélisations accessibles par le site internet de l'association,
- l'offre aux Communes de la Métropole d'interventions d'évaluation, de conseils et de formation,
- le développement de solutions intégrant la démarche d'observatoire de la Métropole dans des approches à l'échelle régionale, voire nationale.

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association pour l'exercice 2018 sont les suivants :

Charges (en €)		Produits (en €)	
charges de fonctionnement	164 450	subventions	783 950
charges de personnel	626 500	dont subvention Métropole de Lyon	300 000
autres charges	35 000	dont autres subventions publiques	248 950
		dont autres subventions (projets)	235 000
		autres produits	20 000
		résultat exceptionnel	22 000
<b>Total</b>	<b>825 950</b>	<b>Total</b>	<b>825 950</b>

Le montant global de la subvention de la Métropole en 2018 est identique à 2017.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 000 € au profit de l'association Acoucité dans le cadre de son activité pour l'année 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 000 € au profit de l'association Acoucité dans le cadre de son activité pour l'année 2018,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Acoucité définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 300 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P27O4357.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.**